



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

**AVIS D'APPEL D'OFFRE POUR L'ACHAT D'UNE PARCELLE A USAGE
RESIDENTIEL A RUMONGE POUR LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI**

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi désire acheter un terrain dans un quartier résidentiel à Rumonge, bâti ou non, sachant qu'elle est intéressée exclusivement par la parcelle et non la construction éventuelle y érigée.

2. Vendeurs potentiels

Le présent avis de marché s'adresse à tout propriétaire intéressé et disposant d'un terrain bâti ou vide, concurrentiel, répondant parfaitement aux conditions suivantes :

- Le terrain doit avoir une superficie minimale de quatre ares (4 ares) ;
- Le terrain se trouve sur un site résidentiel où toutes les voiries et réseaux divers (VRD) sont présents en particulier l'eau et l'électricité.
- L'immeuble se trouve dans un endroit sécurisé : à proximité d'un camp militaire ou d'une autre organisation de sécurisation gérée par les hautes instances de l'Etat.

N.B En fonction des offres reçues et de ses objectifs, la Banque se réservera le droit de prendre un terrain vide ou un terrain bâti.

3. Langue de l'offre et nombre d'exemplaires

L'offre ainsi que tout document concernant la présente soumission, sont exprimés en langue française et sont établis en cinq exemplaires dont un original avec mention lisible « **ORIGINAL** » et quatre copies marquées « **COPIE** ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

4. Contenu et présentation de l'offre

L'offre contiendra les documents ci-après :

- une proposition financière en monnaie locale, toutes taxes comprises, signée par le vendeur dûment mandaté par la famille.
N.B Le soumissionnaire devra mentionner son adresse de contact (Nom et prénom, résidence, téléphone, et email, le cas échéant.
- une copie du titre de propriété de la parcelle

Ces documents seront placés dans une enveloppe sous pli fermé, sans signe distinctif du vendeur et portant la mention : « OFFRE POUR L'ACHAT D'UNE PARCELLE A USAGE RESIDENTIEL A RUMONGE »

m

5. Dépôt et ouverture des offres

Toute offre doit parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage) au plus tard le **22.../.02.../2023** à 10h00'.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à 10h30' dans la salle de réunion du 4^{ème} étage n° 4.26.

6. Visites des parcelles présélectionnées

Les parcelles présélectionnées seront visitées par une équipe de la BRB dans le mois suivant la date de l'ouverture des offres, pour constater la situation de la parcelle et son environnement, avant l'attribution définitive du marché.

6. Modalités de paiement

Le paiement se fera en tranche unique par transfert bancaire aussitôt les formalités de transfert entre la Banque et le vendeur terminées. Les frais de transfert sont à la charge du vendeur.

Fait à Bujumbura, le **07.../.02.../2023**

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Dieudonné MURENGERANTWARI

Gouverneur. -

